

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du 12 décembre 2023

Délibération N° 23.157.2 En exercice ... 36 Présents 23 Votants 28 Pour 28 Contre 0 Abstention 0	PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE ÉCONOMIQUE SOIRÉE « RENCONTRES ENTREPRENDRE EN DOMITIENNE » - CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE D'ENSÉRUNE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
--	--

Date de la convocation : 06/12/2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le 12 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville de la commune de Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

23 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, madame Rebecka GOURDIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL).

8 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Henri BEC, monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHEMAURY, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : monsieur Philippe VIDAL.



**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 12 décembre 2023

Soirée « Rencontres Entreprendre en Domitienne » - Convention d'autorisation d'occupation temporaire du Musée Archéologique d'Ensérune - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que le Musée Archéologique d'Ensérune a été choisi pour accueillir la soirée « Rencontres Entreprendre en Domitienne » à destination des acteurs économiques du territoire, première animation économique organisée par La Domitienne depuis mai 2019 ;

Considérant qu'à cette occasion le Centre des Monuments Nationaux met à disposition de La Domitienne, gratuitement, le musée archéologique d'Ensérune et, moyennant le paiement d'une somme évaluée à 559 euros, des agents de surveillance ;

Considérant qu'il convient d'approuver la convention formalisant ce partenariat ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Serge PESCE, 1^{er} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 28 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la convention entre La Domitienne et le Centre des Monuments Nationaux ci-dessus exposée.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention précitée.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant sont couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

REÇU EN PREFECTURE

le 03/01/2024

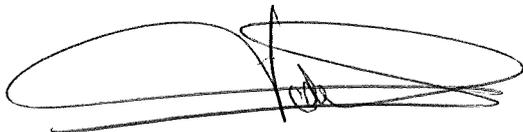
Application agréée E-legalite.com

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 03 JAN, 2024

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 03 JAN, 2024

Signature du secrétaire de séance :

Philippe VIDAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Vidal', written over a horizontal line.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 03/01/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 03/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20231212-DEL IB_23_15